

BELGIQUE – Des arracheurs en procès

Par

Publié le 03/04/2002

Accusées de "violation de domicile" et d'avoir "méchamment coupé ou dévasté" des cultures de colza, d'orge de printemps et de blé d'hiver, ainsi que des semis de maïs et de betteraves, treize personnes font actuellement l'objet d'une plainte déposée par Monsanto qui réclame 137 500 euro de dommages et intérêts. Ayant fait appel de l'arrêt de la Chambre du conseil, elles sont maintenant renvoyées devant le tribunal correctionnel. Des manifestations se sont mises en place : le vendredi 10 mai 2002, il est proposé de venir soutenir les inculpés à la ferme du Biéaux à Louvain-la-Neuve.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/belgique-des-arracheurs-en-proces/